

Conditions d'adhésion à l'IRHyS

Professions paramédicales et socio-pédagogiques

En ayant repris les activités de l'ancienne Unité d'Hypnose de la Fondation Ling, aujourd'hui dissoute, l'IRHyS est actuellement la seule institution suisse à offrir un cadre de formation complet et officiel en techniques hypnotiques pour les professions paramédicales et socio-pédagogiques. L'IRHyS propose dès septembre 2005 un programme complet de formation de base et de formation continue spécialement conçu pour ces professions.

Recertification : l'attestation IRHyS doit être recertifiée tous les 3 ans après l'émission de la dernière attestation. Les membres des professions socio-pédagogiques et paramédicales ayant obtenu une attestation de formation des techniques hypnotiques IRHyS peuvent demander une recertification moyennant présentation d'un minimum de 24 heures de formation continue dûment attestées. Les personnes concernées adresseront une demande en bonne et due forme à l'IRHyS à cet égard.

Dès 2005, les professionnels paramédicaux et socio-pédagogiques peuvent adhérer à l'IRHyS et bénéficient de ce fait des prestations suivantes :

- Des rabais lors de l'inscription à des sessions de formation IRHyS.
- L'IRHyS se chargera de leur transmettre tous les programmes et toutes les informations dont il dispose concernant l'hypnose médicale et thérapeutique en Suisse romande.
- L'IRHyS se chargera de la gestion de leur dossier de formation comprenant les attestations de formation et leur recertification.
- L'IRHyS orientera et assistera les demandes de reconnaissance et de validation auprès des associations professionnelles.

Le montant de la cotisation annuelle d'adhésion à l'IRHyS est de **CHF 150.-** (l'adhésion peut se faire à l'aide du bulletin d'adhésion).

Le développement de l'IRHyS est aujourd'hui bien engagé et cela même s'il n'est pas encore totalement apparent. Nous restons bien sûr à votre entière disposition pour toute information supplémentaire que vous souhaiteriez obtenir de notre part à ce sujet.

Alain Forster

Président du Conseil
de la Fondation IRHyS

Maryse Davadant

Membre représentant les professions
paramédicales au Conseil IRHyS

Charles Chalverat

Membre représentant les professions
socio-pédagogiques au Conseil IRHyS

Renseignements :

Institut Romand d'Hypnose Suisse
Rue de la Charmette 24
1868 Collombey
www.irhys.ch

Tél./Fax : +41 (0) 24 4711762
Fax : +41 (0) 24 4715646
Portable : +41 (0) 79 3834891
info@irhys.ch